Thorigny
Riverains COFANE
En ALERTE

Association « Riverains COFANE en Alerte » : R.C.A.

Assemblée Générale ordinaire – Exercice 2020

Tenue exceptionnellement par correspondance, (contrainte covid19)
du 19 décembre 2020 au 10 janvier 2021

PV post-clôture

1 Structure du rapport annuel pour l'exercice 2020

Rapport moral du Président
Rapport du Trésorier
Renouvellement des membres du Bureau
Questions diverses des adhérents avec les réponses du Bureau
Propositions mises au vote

2 Rapport moral

Le Bureau de votre association RCA vous propose de réaliser exceptionnellement notre AG 2020 « à distance » (pour ne pas employer le jargon à la mode : « distanciel » …), seule option envisageable en cette période de couvre-feu et de limitation forte des réunions publiques. Même si cela ressort d'une contrainte exogène au fonctionnement de notre association, nous avons tenu à recueillir votre avis sur ces nouvelles modalités. Ce point fera donc l'objet de la première des questions soumises à votre vote.

2020 a été et restera une année atypique à de nombreux points de vue et tout particulièrement pour ce qui concerne l'objet même de notre association du fait de la relative atonie des projets immobiliers, classiquement observée en période d'élection municipale, et qui en période de confinement a été prolongée durant tout le premier semestre.

Notre association a cependant poursuivi sa mission essentielle de veille des projets immobiliers en cours ou à venir et de relais auprès des équipes municipales des préoccupations des riverains.

Sans oublier le point important de l'information des adhérents en retour des différentes réunions municipales, à commencer par les Conseils Municipaux, également en plus petit nombre pour les mêmes raisons de la préparation des élections par l'équipe en place et du confinement.

Je dois mentionner à cet égard mon expérience personnelle de la participation à ces travaux préélectoraux en qualité de membre de la liste proposée par le maire sortant, Mr Guillemet, expérience enrichissante par la découverte de la complexité des relations entre les multiples intervenants de la politique d'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour ne citer que ce volet parmi les nombreuses missions d'une équipe municipale.

Un autre acquis de cette expérience municipale personnelle est de mieux connaître nos interlocuteurs ce qui facilite les échanges et les contacts pour la suite de nos interventions.

Parmi les actions que nous avons portées durant cette année nous pouvons citer :

- **6 février** : participation et compte rendu d'une réunion explicitant la vision de Mr Guillemet sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme à Thorigny.
  - *Le compte rendu en figure en annexe 1 de ce rapport*
- **6 mars** : traitement du squat au 75 rue de Dampmart avec l'organisation d'une réunion avec Mr le Maire, ses adjointes en charge de la question et Francis Bouquignaud accompagné de riverains et de membres de son association « Résidents du site des Sauvières ». Cette réunion a permis de brosser le plan de libération de ce squat avec un traitement humanitaire des occupants. Il a vu son aboutissement le 26 juin avec la libération des locaux, propriété de Marne & Gondoire, et l'ouverture des travaux de remise en état qui devaient préluder selon le plan de la précédente équipe municipale la mise en vente de cette propriété à un prix fixé pour équilibrer les dépenses compte tenu de la qualité du bâti. Ce point sera suivi avec la nouvelle équipe municipale qui prévoit d'intégrer ce bien dans le plan d'aménagement de la phase 2 du projet Sauvières.
- **septembre - novembre** : préparation de la réunion « aménagement du territoire » avec MM da Silva et Durca. Validation du projet de questionnaire avec les adhérents RCA. Prise de contact en parallèle avec le Président de l'association de riverains « Chaalis Environnement » partie prenante également de cette réunion pour bâtir un questionnaire commun servant de base aux réponses apportées par les responsables municipaux. Sur la base de 2 thématiques essentielles : l'architecture du plan d'aménagement de Thorigny sur la durée du mandat telle que pensée par la nouvelle équipe municipale sur la base d'une révision de la dernière version 2020 du PLU d'une part, son application concrète aux projets immobiliers identifiés à ce jour, dont pour ce qui nous concerne Sauvières phase 2 et Cofane.

  Compte tenu du reconfinement de fin octobre, cette réunion n'a pas pu se tenir et a été remplacée par une réponse écrite de Mr Durca qui a permis d'amorcer un processus récurrent de concertation avec nos quatre associations. La cheville ouvrière de ce processus est un « comité consultatif » a minima trimestriel, permettant aux représentants des 4 associations de riverains d'être informés et de donner leur avis en amont des décisions concernant les projets immobiliers et d'aménagements.
  - ➔ Il est prévu une première réunion du comité consultatif début 2021, concomitante avec le début des travaux de révision du PLU.
  - *La première réponse écrite de MM da Silva et Durca figure en annexe 2 de ce rapport*
- **octobre** : relais auprès de la Police Municipale et des services techniques de l'urbanisme d'une plainte de l'une de nos adhérentes, rue de Dampmart, à propos de dégradations apportées à sa clôture par des voyous ainsi que du mauvais état de l'écoulement des eaux dans cette rue lors des intempéries.

- **novembre** : idem pour la demande de réparation d'une plaque en fonte appartenant à la société ORANGE, à l'angle des rues de La Paix et du Maréchal Galliéni, très bruyante à chaque passage de véhicule car descellée. Notre association a relayé cette requête auprès des services techniques de la municipalité, ce qui a entraîné la réparation dans la semaine qui a suivi.

Ces exemples illustrent l'intérêt pour les riverains de se regrouper afin de mener des actions collectives plus efficaces que de simples requêtes individuelles.

Pour ce qui concerne la suite de notre action, nous vous proposons de continuer la veille active de toute évolution concernant l'aménagement et l'urbanisme de notre ville, avec une attention toute particulière pour ce qui affecte notre secteur encadré par les rues du Maréchal Galliéni, allée des Châteaux, rue de Dampmart et rue de la Paix. Avec un focus sur les projets Sauvières phase 2 et Cofane, mais sans exclure toute future opération immobilière pouvant concerner par exemple les terrains en fond de parcelle souvent bien arborés et qui peuvent redevenir sensibles si par exemple la clause des 30m du PLU est abandonnée.

Dans cet esprit, nous pensons d'un commun accord entre les Présidents et les Bureaux des associations concernées, que nous aurions intérêt à fusionner les 3 associations représentant les riverains de ce secteur, à savoir « *Riverains Cofane en Alerte* », « *Résidents du site des Sauvières* » et « *Thorigny en danger* ».
Compte tenu des effectifs actuels des adhérents de ces 3 associations cela représenterait un total d'environ 50 adhérents pour la nouvelle association, de facto plus représentative auprès de nos interlocuteurs, instances locales comme promoteurs, à l'instar de l'association de riverains Chaalis Environnement.
Ce qui aurait pour conséquences de trouver un nom fédérateur pour cette nouvelle association, d'en définir ses statuts, de désigner un nouveau Bureau ainsi que son Président et de déposer les documents officiels auprès de l'administration.

⇒ Pour ce qui concerne la nouvelle appellation de notre association, une première option serait « ***Riverains COFANE-SAUVIERES en Alerte*** » avec le sigle RCSA qui conserve le caractère local de l'objet de notre association tout en l'élargissant à l'ensemble du secteur Galliéni-Dampmart, avec toujours le rappel de notre mission d'alerte des riverains.
Vous trouverez en annexe 3 le projet des modifications de notre statut pour cette nouvelle association.
Si cette nouvelle orientation est acceptée par notre Assemblée Générale, il reviendra aux Présidents des 2 associations sœurs susmentionnées de procéder à la dissolution de leur association conformément à leurs statuts respectifs (soit par simple décision du Bureau ou par réunion d'un Assemblée Générale) et de proposer à leurs membres d'adhérer à la nouvelle association. Cette procédure nous a semblé en effet préférable par sa simplicité administrative à une fusion en bonne et due forme de ces 2 associations avec RCA. Ce point devra cependant être accepté à la majorité parmi les propositions soumises au vote des adhérents de RCA (cf paragraphe 6) ainsi que des 2 autres associations.

3 Rapport financier 2019

- **Recettes**

L'association dont l'assemblée générale 2019 s'est déroulée le 28 mars 2019 a compté 30 membres pour l'année 2019, sous la réserve ci-dessous.

La grande majorité des membres (24/30) ont versé la cotisation annuelle fixée à 10 €, majoritairement à l'issue de l'assemblée générale. Quelques adhérents ont rejoint ensuite l'association en cours d'année.

Sur les 30 membres, il est relevé 6 cotisations restées non versée, une démarche auprès des membres concernés sera effectuée pour régularisation, dont 2 en cours ou radiation.

Le budget des cotisations s'élevant ainsi au 31/12/2019 à **240 €**

Correction nécessaire de trésorerie

L'ouverture d'un compte bancaire au nom de l'association n'ayant eu lieu qu'en 2019, 6 cotisations 2018 par chèques libellés au nom de l'association, n'ont pu être effectivement encaissés, soit un total de 60 €.

La régularisation de ces cotisations 2018 a pu intervenir pour 4 adhérents lors l'AG 2019, permettant d'encaisser 40 € et 2 autres sont en cours.

Les recettes effectivement encaissées et disponibles en trésorerie s'élevant ainsi à 280 €

- **Dépenses**
  - Frais bancaires

    Ouverture du compte bancaire à la Banque Postale le 25/04/2019, offrant les meilleurs conditions tarif / praticité.

    Les frais de fonctionnement pour 2019 sont les cotisations trimestrielles de 13,50 € (soit un montant mensuel de 4,50 €), la première proratisée à 10,23 €, soit un total des frais bancaires pour 2019 de 37,23 €
  - Assurance

    Une assurance responsabilité a été prise pour l'association auprès de Verspieren qui a le meilleur tarif trouvé pour les garanties responsabilité civile association, couvrants ses activités, les dirigeants et membres, l'éventuel public et nécessaire pour obtenir la location payante ou gratuite de salles pour ses activités . Il est précisé que les autres assureurs contactés n'assurent pas les associations autres que sportives ou culturelles notamment.

    La cotisation annuelle s'élève à 95 €
  - Frais divers

    Achats de denrées pour la clôture conviviale de l'AG 2019 pour un montant de 74,80 €

- **Trésorerie nette**

Il résulte des éléments précédents un résultat net pour l'année 2019 de **72,97 €**

Solde trésorerie au 31/12/2018		146,00 €
Soit une trésorerie nette effective au 31/12/2019 de		218,97 €
Repartie entre un solde bancaire de	152,77 €	
un solde de caisse de	66,20 €	

- **Projection pour 2020**
  - <u>Recettes</u>
    - ✗ régularisation cotisations 2018-2019 (40 €)
    - ✗ projection renouvellement des cotisations pour l'année 2020 sur la base de 2019 (± 250 €)
    - ✗ potentielles adhésions de membres issus des associations « *Résidents du site des Sauvières* » et « *Thorigny en danger* », étant précisé que plusieurs d'entre eux sont déjà adhérents de notre association. (+/-50 €)
  - <u>Dépenses</u>
    - ✗ frais bancaires : hausse cotisation trimestrielle passée de 13,50 € à 19,50 €, (6,50 € mensuels) , soit 78 € pour l'année.
    - ✗ assurance responsabilité pour l'association : 95 € .

Le Trésorier
Nicolas ANGELOSKI

4 Renouvellement du Bureau

Deux démissions ont été enregistrées parmi les membres du Bureau 2019 / 2020, à savoir celles de Thierry Constant et de Frédéric Soucaille. Nous tenons à remercier vivement Thierry et Frédéric pour leur soutien depuis la création de notre association. En contrepartie nous proposons leur remplacement par Marion de Champris et Hervé Gillot qui nous feront chacun bénéficier de leurs compétences et expériences respectives, Marion pour avoir défendu avec succès les droits et intérêts des riverains de Sauvières en amont de la phase 2 de ce programme et Hervé pour avoir durant 2 mandats municipaux jugulé l'appétit des promoteurs avec les moyens légaux en vigueur.

Francis Bouquignaud a très aimablement accepté la fonction de secrétaire au sein du nouveau Bureau.

Sous réserve de l'approbation à la majorité des présents et représentés à cette Assemblée Générale, le nouveau Bureau de cette association serait composé de :

Président	**:**	**Michel LOUCHARD**
Trésorier	**:**	**Nicolas ANGELOSKI**
Secrétaire	**:**	**Francis BOUQUIGNAUD**
Membres	**:**	**Marion de CHAMPRIS, Hervé GILLOT**

Cotisation pour les adhésions 2021 : sur proposition du Trésorier, le Bureau de l'Association proroge le montant de **10 euros** pour la cotisation 2021, à la fois pour renouvellement et pour nouvelle adhésion.

5 Questions diverses des adhérents avec les réponses du Bureau [1]

Q1 :

Q2 :

Q3 :

…

Aucune question reçue de la part des adhérents

1 : *aucune question complémentaire n'a été enregistrée durant la phase préparatoire (semaine du 7 décembre 2020)*

6 Propositions mises au vote

Ces propositions ont été mises au vote électronique (sécurisé) du fait des conditions sanitaires covid19.

Nous pouvons être satisfaits de la participation au vote avec 23 votes exprimés ce qui correspond à un quota de **96 %** rapporté au nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2020 conformément aux statuts.

Le quorum statutaire de 50 % est donc dépassé.

Ci-dessous les résultats du vote par proposition.

P1 : Acceptez-vous le **rapport moral** ?

Oui	:	23
Non	:	0
Ne se prononce pas	:	0
Commentaires	:	aucun

Proposition acceptée

P2 : Acceptez-vous la **modification de la mission** de l'association RCA avec son élargissement à l'ensemble du secteur Galliéni – Dampmart, incluant le site des Sauvières, et la reprise à son compte des missions des 2 associations sœurs « **Thorigny en danger** » et « **Résidents du site des Sauvières** » ?

Oui	:	22
Non	:	0
Ne se prononce pas	:	1
Commentaires	:	

- *étendre si possible le champ d'application à l'ensemble du territoire de Thorigny*
- *renforcera notre représentativité auprès de nos interlocuteurs, municipalité comme promoteurs*

Proposition acceptée

P3 : Acceptez-vous les modifications des statuts qui en découlent (cf projet de statuts joint) ?

Oui	:	20
Non	:	0
Ne se prononce pas	:	3
Commentaires	:	aucun

Proposition acceptée

P4 : Acceptez vous la nouvelle appellation de l'association, compte tenu de la fusion avec les 2 autres associations de notre quartier : « **Riverains COFANE-SAUVIERES en Alerte** » (sigle R.C.S.A.) ?

Oui : 22
Non : 0
Ne se prononce pas : 1
Commentaire :

- *si, après la réflexion en cours, une autre dénomination était retenue, il faudra penser à la faire entériner par une AGE qui peut cependant être couplée avec une AG ordinaire. Pour cela il suffira de convoquer, lors de la prochaine AG, une AGE à la même date, l'AGE n'ayant alors à voter que sur le changement de dénomination et d'acronyme éventuel.*

Proposition acceptée

P5 : Acceptez-vous le **rapport financier ?**

Oui : 21
Non : 0
Ne se prononce pas : 2
Commentaires :

- *merci à notre Trésorier pour ce travail de précision et de rigueur, indispensable au bon fonctionnement de notre association !*

Proposition acceptée

P6 : Acceptez-vous le **renouvellement du Bureau** tel qu'il est présenté au paragraphe 4 du document que vous avez reçu ?

Oui : 22
Non : 0
Ne se prononce pas : 1
Commentaires :

- *merci à Thierry et Frédéric pour leur action et à Marion et Hervé pour leur nouvelle implication*

Proposition acceptée

Annexe 1 : vision de Mr Guillemet sur aménagement du territoire à Thorigny

Réunion du 6 février 2020

2 questions majeures ont structuré le débat et les échanges avec les Thorigniens présents :

1 Comment contenir la pression immobilière à Thorigny ?
2 Comment Thorigny doit aménager son territoire ?

Plusieurs questions ont été posées en outre par les participants à propos de la circulation et du stationnement dans notre ville.

1 Affirmation de la poursuite de la politique de maîtrise de l'urbanisation en cohérence avec nos équipements publics et la typologie de notre "ville-jardins" :

- Résultats tangibles au bilan : seulement +750 habitants en 12 ans (10 266 habitants au 1er janvier 2020), soit bien moins que la progression des villes avoisinantes (notamment Lagny, Pomponne, Montévrain et Bussy St Georges...)
- M. le Maire a rappelé sa détermination à maintenir la stabilité de la population de Thorigny, c'est-à-dire légèrement supérieure à 10 000 habitants
- Rappel de la forte pression foncière exercée sur Thorigny du fait de sa situation proche de Paris et bien desservie par les transports en commun
- Un élément clé de cette politique est le principe de gestion participative des projets immobiliers qui doivent :
  - répondre à l'intérêt général,
  - rester compatibles avec la capacité d'accueil de nos équipements publics
  - et être validés par les riverains lors d'une réunion de quartier préalablement à leur acceptation.
- Pour l'avenir, cette politique de maîtrise de l'urbanisation sera renforcée par la protection des fonds de parcelles, la préservation des corridors écologiques, sur le plateau et les bords de Marne, notamment via la règle adoptée de la bande de retrait aux 30 mètres.
  A noter également la recherche active de re-végétalisation du centre urbain.
- Plusieurs outils administratifs et financiers facilitent aussi la mise en œuvre de cette politique :
  - la révision du PLU : elle nous permet de mettre un sursis à statuer sur des projets que nous jugeons non conformes (cf. ci-dessus) et décourage les promoteurs qui redoutent ces situations d'incertitude en attente des décisions
  - l'acquisition au cas par cas de parcelles foncières stratégiques convoitées par des promoteurs pour nous permettre de contrôler leur aménagement.
    A l'instar de ce qui a été fait pour la phase 2 du programme Sauvières et ce qui est prévu pour COFANE.
  - l'appui des associations de riverains comme l'association des riverains de Sauvières ou celle des riverains du site Cofane, très utiles dans les argumentations face à la puissance publique.

2 L'autre partie de la réunion a été consacrée aux réponses aux questions diverses des participants quant à la politique d'aménagement de Thorigny :

- Les secteurs des rues A. Briand, Clemenceau, Cornilliot sont sous surveillance. Si un promoteur venait à proposer un projet utile sur la rue Cornilliot, il serait évidemment soumis à une réunion publique de quartier avant toute prise de décision.
- Le secteur de la rue Poincaré est à l'étude et devra évoluer, en particulier du fait de la présence d'une entreprise dont l'activité de peinture peut poser problème mais aussi de logements insalubres. Des aménageurs nous ont contactés et une réunion publique sera organisée.
- L'évolution vers des bâtiments aux normes RGE est aussi une préoccupation de la municipalité et un élément important de négociation avec les promoteurs.
- L'utilisation de la géothermie et de chauffage urbain en relation avec l'incinérateur du SIETREM sont aussi des éléments importants pris en compte.
- Problématique du stationnement : point difficile à gérer notamment au voisinage de la gare.
  Des améliorations sont toutefois constatées avec la gratuité du parking Avize, l'ouverture d'un nouveau parking rue Poincaré et l'ouverture d'emplacements publics (37 places) après négociation avec La Sablière rue Cornilliot.
  L'installation d'horodateurs est prévue courant mars avril afin d'éviter les "voitures ventouses".
  Des dispositifs de dépose-minute à proximité des écoles ainsi que le pédibus facilitent la fluidité de la circulation, en sécurité pour les enfants et les familles.
  En cours de journée, la présence active de la police municipale pour expliquer le changement, conseiller au besoin et verbaliser en cas d'abus notamment dans le secteur de la rue Cornilliot est effectué.

D'autres dispositifs vont être mis en œuvre pour mieux réguler la vitesse automobile : achat d'un radar mobile, mise en place de chicanes, ...

- Le secteur du Franprix en bordure de la gare fera aussi partie des aménagements importants à moyen terme en liaison avec la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Nous souhaitons le déménagement du commerce près du souterrain de la SNCF, la récupération de l'espace, la création d'un rond-point pour fluidifier ce secteur à la jonction de deux départementales etc. Nous devons imposer notre projet au département pour qu'il le soutienne et le finance.
- L'ancien Intermarché (195 rue de Claye) ne doit pas devenir une friche ou un lieu de squat. Nous travaillons avec la propriétaire et les riverains pour qu'un projet adéquat se réalise.
- Nous empêcherons l'aménagement des bords de Marne pour éviter une concentration de logements. Nous avons la volonté de préserver cet espace naturel qui fait partie de notre patrimoine.
  Les entrepôts existants pourront être remplacés après dépollution des terrains par une quantité très limitée de logements réservés à des étudiants ou des publics ciblés.
  Nous avons déjà l'accord de la SNCF pour nous céder l'ancien poste d'aiguillage qui pourra être reconverti en un lieu public à vocation artistique.
- Le centre-ville est aussi une préoccupation de la municipalité, avec la recherche d'une solution d'implantation d'activités commerciales originales qui ne soient pas en concurrence avec les marchés de Lagny et les zones commerciales locales.
  La commune a un programme d'achats de locaux pour y faire venir des commerçants avec de nouveaux concepts : espace capsule pour des créateurs qui se lancent, boulangerie, produits de maraîchage, artisanat d'art, en liaison avec la future ressourcerie...

A noter : 2 autres réunions publiques sont prévues :

- jeudi 27 février : transition écologique et actions solidaires
- mercredi 4 mars : bien vivre ensemble à Thorigny (éducation, sport, associations, animations, ...)

Annexe 2 : réponse de MM da Silva et Durca à notre questionnaire

Reçue le 16 novembre 2020

FINALISER LE PLU

- Le projet du PLU qui a fait l'objet d'un avis favorable du Commissaire Enquêteur n'a pas été soumis à l'approbation de l'ancien conseil municipal, il n'a donc pas été validé par le Préfet. La nouvelle municipalité souhaite finaliser sa mise au point et disposer d'un document opposable pour l'été 2021.

- Dans un souci d'efficacité, nous avons décidé de poursuivre la rédaction du PLU avec le même bureau d'étude : ALTAREO. De plus, nous chargeons ALTEREO d'une étude sur les zones humides et vraisemblablement l'étude d'un plan de circulation.

- Arrêté modificatif du PADD : décembre 2021
- Arrêté PLU : début 2021
- PPA : 5 mois
- Enquête publique : 2 mois

- Les diverses associations seront, si elles le désirent, appelées à siéger au sein d'un comité consultatif leur permettant de suivre l'élaboration du PLU.
  Les documents de travail ne sont pas divulgables avant leur approbation par le Conseil Municipal ni utilisable avant leur validation par l'autorité de tutelle.

CONCERTATION ACTIVE

- Les associations que vous représentez seront un partenaire privilégié de la concertation menée pour la finalisation du PLU. De plus, nous souhaitons au travers du comité consultatif les impliquer à l'occasion d'opérations structurantes (ex : les bords de Marne) ou impactantes pour l'environnement (ex : opération de plus de 20 logements).
  La fréquence d'une réunion par trimestre est envisageable, toutefois le comité peut être mobilisé en fonction des urgences.

MAITRISER LE DEVELOPPEMENT

- Nous souhaitons par ce document d'urbanisme maîtriser en qualité et en quantité notre développement dans le respect des grands équilibres souhaitables.
  Dans le cadre de cette demande, nous allons réfléchir sur le maintien de la bande de 30 mètres en étudiant des dispositions mieux adaptées à nos réalités locales dans le souci de l'intérêt général tout en respectant les intérêts particuliers.
  Pour les maisons remarquables, nous considérons, qu'il serait souhaitable de définir des critères objectifs de sélection et dans un souci de cohérence protéger l'environnement immédiat de ces bâtiments.
  Dans ce domaine, nous avons ouvert une réflexion avec l'Architecte des Bâtiments de France.

- Les objectifs d'aménagement et de développement durable doivent respecter les objectifs assignés par le SDRIF, le SCOT et le plan local de l'habitat. Les contacts complémentaires que nous avons eu avec la Direction Départementale du Territoire nous permettent de lisser l'objectif de 12 500 habitants à l'horizon 2030.
  Pour les logements sociaux, l'objectif des 25% sera prochainement atteint.

- Les permis de construire sont consultables dès leur délivrance, de plus comme nous l'avons évoqué les associations seront informés et consultés pour toutes les opérations structurantes (plus de 20 logements).

- L'intersection de la rue Poincaré et de la rue de Claye est intégrée à la réflexion globale menée sur la requalification du pont en X.
  Toutefois, compte-tenu de l'urgence ce problème sera traité indépendamment de l'étude générale et nous saisissons dès maintenant le bureau d'étude du département afin qu'ils nous proposent des solutions pour améliorer la fluidité et la sécurité de cette intersection.

Annexe 3 : proposition de modification des statuts

Version modifiée validée par l'Assemblée Générale du 19 décembre 2020

Objet de la modification *(en rouge dans le texte)* :

- *Nouvelle appellation de l'association*
- *Nouveau champ d'application de l'association*
- *Renouvellement des membres du Bureau*

Désignation : il est créé à Thorigny sur Marne, Seine et Marne, dans le cadre de la loi sur les associations de 1901, une association à but non lucratif, dénommée : « **Riverains COFANE - SAUVIERES en Alerte**», régie par les statuts ci-après.

Article 1 :
L'association « Riverains COFANE - SAUVIERES en Alerte», a pour but :

1 Localement :

- De veiller à ce que le projet immobilier de construction de logements sur l'emplacement dit « COFANE », notamment occupé en 2017 par l'usine COFANE (41 rue de Dampmart, Thorigny sur Marne, parcelle 576 du plan de situation cadastral), ainsi que la parcelle 618 sise au 39 de la même rue, reste compatible avec le cadre de vie actuel de cette zone résidentielle de Thorigny / Marne.
- D'en faire de même pour ce qui concerne la phase 2 du projet immobilier dit « des Sauvières » au 90 de la rue du Maréchal Galliéni qui doit être consacrée à des places de parking en complément de celles déjà prévues en phase 1 ainsi que quelques lots en accession à la propriété.
- Et tout particulièrement que ces projets aboutissent à des ensembles harmonieux, respectueux de l'environnement local, en conformité avec le PLU de la municipalité, sans création de nuisance, désagrément ni conflit, préservant la tranquillité et le calme auxquels sont attachés non seulement les riverains mais aussi toute la population de Thorigny.

2 Plus largement, maintenant et par la suite :

- De veiller et militer pour que les projets dits de densification de l'habitat dans la zone délimitée par les rues du Maréchal Gallieni, de la Paix, de Dampmart et l'allée du Château fassent, tant de la part des aménageurs, des communautés de communes, des municipalités que d'autres acteurs, l'objet d'une information large et précise, le plus en amont possible des décisions.
- De mener tous recours et toutes actions pour que le cadre de vie, l'environnement et la nature ne soient pas sacrifiés à des intérêts purement économiques.
- De mener toutes actions, interpellations, interventions et utiliser tous autres moyens pour :
  a que soit respectée la participation et recherché l'avis des populations sur les projets immobiliers de toute nature qui impactent leur cadre de vie et l'avenir des cités qu'elles laisseront à leurs enfants;
  b que soient évitées, pour le bien de tous, élus et population, les mises devant des faits accomplis, sources de conflits et d'affrontements préjudiciables au « vivre ensemble ».

Article 2 :
Le siège social de « Riverains COFANE - SAUVIERES en Alerte », est établi à l'adresse suivante :
52 rue du Maréchal GALLIENI, 77400, THORIGNY / MARNE

Article 3 :
Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 10 € pour les membres adhérents, et à 2€ pour les sympathisants.
Elle peut être révisée par le bureau.

Article 4 :
Peut être admis membre de « Riverains COFANE - SAUVIERES en Alerte », toute personne qui adhère aux buts définis à l'article 1.
Le bureau conserve la possibilité de refuser une inscription sans avoir à en donner justification.
Sont membres actifs toutes les personnes admises et à jour de leur cotisation.

Article 5 :
L'association est dirigée par un bureau, composé de 3 à 6 personnes, dont pour le premier exercice, les membres fondateurs, à jour de leur cotisation.
Les autres membres du bureau sont cooptés par les membres du bureau.
Le bureau désigne en son sein un président, un trésorier, un secrétaire. Il peut également être pourvu, sur décision du bureau, aux postes de vice-président, trésorier-adjoint et secrétaire-adjoint.

Article 6 :
Le bureau peut adopter un règlement intérieur et en assure la rédaction et les mises à jour. Celles-ci sont mises en œuvre immédiatement, mais doivent être présentées pour information au plus tard à la prochaine Assemblée Générale.

Article 7 :
L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président, ou sur la demande de la moitié des membres actifs.
Pour délibérer valablement, le quorum est atteint lorsque le nombre des membres présents ou représentés à la réunion est au moins égal à la moitié des membres inscrits et à jour de leur cotisation le jour de cette Assemblée Générale.
Un membre actif peut se faire représenter.
Chaque membre actif ne peut détenir plus de deux pouvoirs.
Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale est convoquée par le président, sans condition de quorum.
Les modalités de convocation et d'organisation sont décidées par le président, après consultation du bureau

Article 8 :
Le bureau se réunit sur convocation du président ou sur demande de la moitié au moins des membres du bureau.
Les décisions du bureau se prennent à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Article 9 :
Pour la réalisation des actions de l'association, le bureau peut faire appel à toute personne physique ou morale susceptible d'apporter une contribution utile pour parvenir aux buts fixés par l'article 1. Le bureau peut déléguer à un ou plusieurs intervenants extérieurs tout ou partie de l'organisation d'une action pour qu'elle soit menée à bien.

Article 10 :
Les ressources financières de « Riverains COFANE - SAUVIERES en Alerte», sont constituées :
- des cotisations des membres actifs,
- des subventions versées par la commune de Thorigny ou toute autre collectivité territoriale,
- du produit de manifestations éventuelles,
- des dons,
- des recettes liées au sponsoring.

Article 11 :
Les dépenses de « Riverains COFANE - SAUVIERES en Alerte[3] », sont constituées :
- des salaires et émoluments des professionnels dont les services seraient nécessaires à l'association,
- des achats de matériel,
- des achats de consommables,
- des achats de denrées,
- des cotisations d'assurance
- des règlements de factures relatives aux prestations fournies par des intervenants extérieurs, (voir article 9),
- des remboursements, sur justificatifs, de frais éventuels occasionnés pour la bonne marche de l'association.

Article 12 :
Le bureau peut exclure temporairement un membre pour comportement non-conforme à l'éthique de « Riverains COFANE - SAUVIERES en Alerte», ou pour motif grave. L'exclusion définitive ne peut être prononcée qu'en Assemblée Générale.

Article 13 :
Les comptes de « Riverains COFANE - SAUVIERES en Alerte», sont soumis annuellement à vérification d'un ou deux vérificateurs aux comptes, choisis parmi les membres de l'association ou en dehors en cas d'absence de candidature interne.

Article 14 :
La dissolution de « Riverains COFANE - SAUVIERES en Alerte », ne pourra être prononcée que sur décision du bureau, à la majorité des 2/3 des membres.
Les biens seront dévolus à une ou plusieurs associations ayant un but similaire.

Certifié conforme à l'original, le ----------, par les membres du Bureau ci-dessous :

Président : Michel LOUCHARD

Trésorier : Nicolas ANGELOSKI

Secrétaire : ~~Thierry CONSTANS~~ Francis BOUQUIGNAUD